



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

\* \* \* \*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 084-218400877-20230919-DL\_190923\_696-DE

S<sup>2</sup>LOW

N° 696/2023

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 25
- Votants : 33

Pour : 33  
Contre : 00  
Abstention : 00

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Acte publié le : **26.09.2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le treize septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

### Étaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Xavier MARQUOT, M. Patrice DUPONT, M. Armand BEGUELIN, Mme Christiane LAGIER, Mme Christine JOUFFRE, Mme Chantal GRABNER, Mme Valérie ANDRES, M. Patrick PAGE, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, Mme Aline LANDRIN, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI

### Absents représentés

M. Claude BOURGEOIS représenté par Mme Catherine GASPA  
M. Michel BOUYER représenté par M. Jean-Michel BOUDIER  
Mme Yannick CUER représentée par M. Jean-Pierre PASERO  
M. Christian GASTOU représenté par M. Bernard VATON  
M. Cédric ARCHIER représenté par Mme Valérie ANDRES  
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON  
M. Pierre MARQUESTAUT représenté par Mme Joëlle EYCKMAYER  
M. Nicolas ARNOUX représenté par M. Jonathan ARGENSON à partir de 10 heures

### Absents

M. Ronan PROTO  
Mme Marie-France LORHO

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 696/2023

Rapporteur : Mme Marie-Thérèse GALMARD

**APPROBATION DE LA RESTAURATION DE 2 HUILES SUR TOILE ET 2 CADRES – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Patrimoine ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la restauration de certaines œuvres du musée ;

### 1°) Restauration de deux huiles sur toile

L'équipe du Musée pilote la restauration des collections du Musée et du patrimoine mobilier de la Ville dans le cadre de programmes pluriannuels. Ces restaurations permettent une meilleure conservation et une valorisation optimisée des œuvres. Depuis 2016, 20 tableaux ont ainsi été restaurés. Ces œuvres sont présentées au Musée, par roulement, dans le cadre du parcours permanent ou des expositions temporaires.

Le Musée d'art et d'histoire possède la plus grande collection d'œuvres d'Albert de Belleruche, grâce aux dons de ses descendants. En 2016, ainsi qu'en 2020, une campagne de restauration a porté sur huit tableaux de cet artiste. Le tableau *L'Automne*, peint par Albert de Belleruche, a été donné en 1959 (n° d'inventaire 33.439) par Madame de Belleruche et son fils William. L'œuvre présente actuellement de nombreuses altérations, notamment des pertes de matières, déchirures, perte de tension du support, lacunes, etc. L'ensemble de ces altérations nécessite une restauration.

Le tableau *Portrait de Mistral*, peint par Valdo-Barbey, a été donné en 1961 (n° d'inventaire 61.1.1) par Madame de Gasparin. L'œuvre présente de nombreuses craquelures prématurées et un fort empoussièrement au revers. Ces altérations nécessitent une restauration.

Une mise en concurrence a donc été effectuée, à l'issue de laquelle la restauratrice agréée Danièle AMOROSO (entreprise AMOROS WALDEIS), domiciliée 15, Avenue du Général Leclerc, 30400 Villeneuve-lès-Avignon, a été choisie. Le montant TTC pour ces travaux s'élève à **4 536 € TTC** pour *L'Automne* et **1 056 € TTC** pour le *Portrait de Mistral*.

### 2°) Restauration de deux cadres

Les deux cadres proposés à la restauration sont les suivants :

Le cadre de *L'Automne* présente un empoussièrement, des fissures, ainsi que des lacunes. La toile faisant aussi l'objet d'une restauration, il est nécessaire de restaurer également le cadre. En effet, depuis plus de trente ans maintenant, le cadre est considéré comme partie intégrante de l'œuvre. Cette dernière comprend alors la toile ainsi que le cadre. Cet ensemble ne doit pas être dissocié.

Le cadre du *Portrait de Mistral* présente un fort empoussièrement, ainsi que de nombreuses lacunes sur la périphérie.

Pour l'ensemble de ces cadres, des opérations de conservation préventive et curative sont indispensables. Une mise en concurrence a donc été effectuée, à l'issue de laquelle la restauratrice agréée Camille MOTTE, domiciliée 7, Avenue du Roi René, 84 000 Avignon, a été choisie. Le montant TTC pour ces travaux s'élève à **4 430 TTC** pour *L'Automne* et **2 280 € TTC** pour le *Portrait de Mistral*.

Pour l'ensemble de ces opérations de restauration, la Ville peut obtenir des subventions auprès de la DRAC-PACA.

Le plan de financement, sous condition de l'obtention des subventions de la DRAC-PACA, sera le suivant :

| Œuvre restaurée                  | Montant Ville TTC | Montant possible subventions TTC | Total TTC       |
|----------------------------------|-------------------|----------------------------------|-----------------|
| Toile <i>Automne</i>             | 2 721,6 €         | 1 814,4 €                        | 4 536 €         |
| Toile <i>Portrait de Mistral</i> | 633,6 €           | 422,4 €                          | 1 056 €         |
| Cadre <i>Automne</i>             | 2 658 €           | 1 772 €                          | 4 430 €         |
| Cadre <i>Portrait de Mistral</i> | 1 368 €           | 912 €                            | 2 280 €         |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>7 381,2 €</b>  | <b>4 920,8 €</b>                 | <b>12 302 €</b> |

A l'unanimité,

## DECIDE

**Article 1 :** d'approuver les projets de restauration pour :

- Les deux toiles : *Automne* et *Portrait de Mistral*
- Les deux cadres : *Automne* et *Portrait de Mistral* ;

**Article 2 :** d'approuver le plan de financement (précité), dans l'attente de l'avis de la Commission scientifique régionale des collections des Musées de France compétente en matière de Conservation-Restauration ;

**Article 3 :** d'autoriser le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter l'avis de la "Commission scientifique régionale des collections des Musées de France Conservation-Restauration" pour la restauration de ces œuvres ;

**Article 4 :** de préciser, qu'après l'approbation de ce projet de restauration et de son plan de financement, et en cas d'avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire prendra une décision (conformément à la délibération n° 477/2023 du conseil municipal en date du 12 juin 2023) pour solliciter des subventions auprès de la DRAC-PACA au niveau le plus élevé possible ;

**Article 5 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Secrétaire de séance  
**Celine BEYNEIX**



Le Maire  
**Yann BOMPARD**

